



COMMUNE DE CURGIES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2023

L'an deux mil VINGT TROIS, le HUIT DECEMBRE à 18 H 15, le conseil municipal de cette Commune, convoqué le 1^{ER} Décembre 2023, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier VANESSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes, BREMENT Patrick, BARBIEUX Pierre, VANESSE Marie-Béatrice, ANGLADE Mickael, DESTOMBES Daniel, HOT SOUFFLET Brigitte, MELON Franck, ARBONNIER Lucie, OLIVIER Cécile, BARDIAUX Elsa, DUBOIS Jacky

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Geoffrey COURDENT

PROCURATIONS DE : Madame Laure LEVEUGLE à Monsieur Pierre BARBIEUX

Madame Chloé DEPAGNE à Monsieur le Maire

Mr le Maire nomme Mme Martel Virginie secrétaire auxiliaire de séance

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu est approuvé.

1. TRAVAUX ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'isolation et de réfection des toitures des classes de maternelles ont été actés le 19 Septembre dernier, et précise que le chantier débutera pendant les vacances de février.

Dans la continuité de rénovation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus pour :

La pose de carrelage :

- Classe des CM2, salle des professeurs, avec création d'un sanitaire (PMR) et d'une kitchenette.
- Classe des grandes sections, couloir et bureau de direction,
- Classe des maternels et dortoir, avec changement des dernières menuiseries,

Ces travaux, d'un investissement d'environ 100 000 € H.T. pour notre école, se dérouleront sur les périodes de vacances scolaires afin de ne pas perturber les enseignements.

Des subventions seront sollicitées à la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, au Département du Nord, et auprès de l'éducation nationale.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a mandaté un architecte afin de faire une étude de construction d'un nouveau restaurant scolaire. Les cantiniers étant parfois au nombre de 80, trois services sont nécessaires en terme de place, mais inappropriés pour les enfants.

Monsieur le Maire ajoute que le devis demandé pour la réfection de la toiture de l'ancienne Poste s'élève à 42 480.00 € H.T. et que l'architecte présentera également une étude sur ce bâtiment.

Le conseil accepte à l'unanimité

2. AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES ENGAGEES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le vote du budget 2024, il est possible d'engager des dépenses à hauteur de 25 % du montant de la section d'investissement 2023, (déduction faite du chapitre 16 - emprunt) et sollicite l'autorisation du conseil municipal.

Pour l'année 2024 le montant s'élève à 234 328.10 €

Le conseil approuve à l'unanimité.

3. REPRISE DES SOLDES DE CLOTURE DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Actions Sociales a été clôturé fin décembre 2021 et annonce les soldes à reporter au budget de la commune.

Pour la section d'investissement : 103 598.89 €, et 28 011.55 € pour la section de fonctionnement.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces reports.

4. CHEMINS DE REMEMBREMENT – INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Lors du dernier conseil, l'intégration des chemins de remembrement dans le domaine public a été refusée en raison de leur mauvais état.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de ces réunions avec les agriculteurs et propose la solution suivante, la commune achèterait les cailloux, et à charge pour les agriculteurs, d'aller les chercher pour ensuite les répartir dans les chemins.

Le conseil accepte à l'unanimité

5. RETROCESSION DES PARCELLES TISSERIN HABITAT ET TISSERIN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un oubli, par le notaire, de certaines parcelles dans son acte de rétrocession :

Pour Tisserin Habitat : ZA 2035, 2036, 276, 277, 187, 275, 274,

Et pour Tisserin lotissement, ZA 481

Le conseil accepte à l'unanimité la rétrocession de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte complémentaire.

6. FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS 2024

Monsieur le Maire, indique qu'il est nécessaire de définir les dates d'ouverture des centres de loisirs pour l'an prochain et propose :

Pour les centres qui fonctionnent une semaine,

- ▶ Vacances de février, du 26 au 1^{er} mars
- ▶ Vacances d'octobre, du 21 au 25 Octobre

Pour les centres qui fonctionnent les 15 jours,

- ▶ Vacances de printemps, 22 Avril au 03 Mai

Pour le centre de l'été prochain,

- ▶ du 08 Juillet au 02 août, soit 4 semaines.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de rémunérations des animateurs : Indice Brut : 367
Indice Majoré : 361 et donne lecture des tarifs en précisant que l'accueil des enfants sera échelonné le matin, de 8 h 30 à 8 h 55, afin de comptabiliser les heures de présence en garderie pour le calcul de la subvention, **à tous les enfants.**

Pour la cantine des centres, afin de bénéficier du financement CAF, nous devons obligatoirement proposer 3 tarifs selon les tranches existantes des quotients familiaux.

Monsieur le Maire rappelle le coût de revient d'un repas : tarif API restauration + coût du personnel cantine = 5.17 €, hors personnel d'encadrement du centre.

ACCUEIL DE LOISIRS QUOTIENT FAMILIAL	CURGISSIENS Tarif semaine cantine	EXTERIEURS Tarif semaine cantine	Proposition CANTINE
QF de 0 à 499	22 €	56 €	3.70 €
De 500 à 999	24 €	60 €	3.85 €
1000 et plus	26 €	64 €	4.00 €

MERCREDIS RECREATIFS QUOTIENT FAMILIAL	CURGISSIENS		EXTERIEURS		Proposition ACCUEIL DU MIDI
	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	
QF de 0 à 499	6	3,25	8,50	4,75	2.50 €
De 500 à 999	7	4	10	5,50	2.65 €
1000 et plus	8	4,50	11	6	2.80 €

Pour mémoire : Sorties ados Valenciennes (ex. Patinoire....) 5 € / Parc d'attraction 15 € / Séjour mini camps (2 nuitées et repas compris) 25 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs cantine et décide de ne pas augmenter les différents tarifs des accueils de loisirs et des mercredis récréatifs.

7. DEMANDE D'ADHESION AU SIDEN SIAN PAR LA COMMUNE DE THIVENCELLES

Monsieur le Maire indique que la commune de THIVENCELLES, souhaite adhérer au syndicat SIDEN – SIAN, avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie. Etant membre, la commune doit se prononcer.

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'adhésion.

8. REDEVANCE OCCUPATION DES SOLS PAR ENEDIS (RODP)

Monsieur le Maire remercie Monsieur Melon de nous avoir transmis cette information : ENEDIS, propriétaire du réseau électrique, occupe le domaine public, et nous pouvons, pour cela, bénéficier d'une redevance, rarement connue des collectivités.

Elle se calcule en tenant compte de différents critères et du nombre d'habitant. Nous avons pris attache du SIDEGAV afin de rédiger précisément la délibération afférente à cette redevance. Le conseil approuve à l'unanimité.

9. RETROCESSION DES VOIRIES ET RESEAUX RESIDENCE LES GONETTES

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend en charge les consommations d'éclairage public depuis plusieurs années et fait un compte rendu de son entretien, accompagné de Messieurs Barbieux et Brément, avec le promoteur.

Un engagement écrit de ce dernier a été donné pour la prise en charge de travaux liés à l'accès fibre.

Messieurs Anglade Michaël, Melon Franck et Mme Lucie Arbonnier ne prennent pas part au vote. Le conseil municipal accepte la rétrocession des voiries et réseaux.

10. ORGANISATION DE LA DUCASSE 2024 – CHANGEMENT DE LIEU

Monsieur le Maire indique qu'en raison des mesures de sécurité qui nous sont imposées, il est envisagé de déplacer les festivités annuelles au stade de foot, ducasse ; mais également la brocante, dans les rues à proximité.

Madame Vanesse précise que lorsque la ducasse a eu lieu sur ce site, ce fut un grand succès, les parents trouvant l'endroit plus sécurisant pour les enfants.

Après discussions, la majorité est favorable au déplacement des festivités du mois de juin au stade de foot. (pour : 9 voix contre : 5 voix absent : 1)

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

Madame VANESSE annonce les résultats de l'enquête sur le maintien ou non de l'éclairage nocturne. Sur 67 retours, 59 foyers sont pour l'extinction la nuit et 8 foyers pour la remise en fonction de l'éclairage.

En raison du peu de réponse, il est décidé de laisser aux habitants le temps de se prononcer sur le sujet, soit par écrit dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par mail :

secretariat@curgies.fr jusqu'au fin janvier 2024.

Ecole – Subvention psychologue scolaire

Monsieur le Maire a été sollicité par Madame la Directrice d'école pour l'achat de matériel informatique à destination de la psychologue scolaire qui intervient auprès des élèves de la circonscription.

Toutes les communes sont donc sollicitées, pour la somme de 100 €.

A l'unanimité l'assemblée se prononce favorablement.

Collecte des déchets

Monsieur le Maire annonce la modification des jours de collecte **des déchets verts** à compter du **1^{er} janvier 2024**, elle aura lieu le **JEUDI** de chaque semaine paire, par le nouveau prestataire, la société NICOLLIN, chargée également du ramassage des ordures ménagères. (collecte le vendredi, sans changement)

Monsieur le Maire indique qu'il y aura des réunions pour présenter les changements de la collecte des déchets alimentaires ; distributions de bacs pour compost, installation de plusieurs containers dans la commune pour dépôt des déchets alimentaires.

Divers

Monsieur le Maire indique qu'une réunion de travail en présence des adjoints a lieu chaque mercredi matin, et que les conseillers, s'ils sont libres, y sont invités.

Sans autre question, Monsieur le Maire clos la séance.